

Procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 18 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à l'Espace Delta, rue Ransbach Baumbach sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 11 octobre 2022

Présents : 23

Mme Sophie BÉZIER, Mme Patricia MARTINEAU, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. Frédéric MABBOUX, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, Mme Isabelle DERRIEN, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Sandrine GROMIL, Mme Séverine OLLIVIER-ROUX, M. Éric GOASDOUÉ, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, Mme Valérie DELCOURT

Absents représentés : 2

- M. Yvon POUTRIQUET a donné pouvoir à M. Daniel LEROY
- Mme Hélène REUX a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ

Absents non représentés : 4

- M. Dominique GUILLOUET
- M. Samuel MARTINEAU
- M. Jacques ERTLÉ
- Mme Stéphanie GAUDIN

Secrétaire de séance : Mme Delphine SCHAPMAN

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1	Marché de travaux « restructuration et extension du restaurant scolaire » - avenants n°1 et n°2 – Lot n°2
2	Marché de travaux « construction d'un nouvel espace jeunes » - avenants n°1 et n°2 – Lot n°2

COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION N°2022-104 : MARCHÉ DE TRAVAUX « RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE » AVENANTS N°1 et N°2 – LOT N°2

Rapporteur : Mme Sophie BÉZIER, Maire

Afin de répondre aux demandes du bureau de contrôle et du bureau d'étude géotechnique du projet, une étude géotechnique complémentaire (mission G2 PRO) a été réalisée afin de valider les dimensionnements des structures porteuses du bâtiment.

La plus-value est présentée dans le devis en annexe.

Suite aux résultats de l'étude, il est nécessaire de réaliser des fondations, des poteaux et des poutres supplémentaires. Cela a néanmoins entraîné une moins-value sur la dépose des faux plafonds.

De plus, suite aux démolitions, la découverte de 2 poteaux béton a entraîné la modification de la constructibilité de l'extension des chambres froides.

Enfin, la réduction d'ouverture dans les murs existants et la dépose des appareils sanitaires ont entraîné une moins-value sur le lot « Gros œuvre et démolitions ».

L'ensemble des plus-values et des moins-values est présenté dans le devis en annexe.

Il est proposé de valider les devis de l'entreprise Thézé d'un montant de 2 228,00 € HT (deux mille deux cent vingt-huit euros hors taxe) et 26 133,76 € HT (vingt-six mille cent trente-trois euros et soixante-seize centimes hors taxe), soit un total de 28 361.76 € HT (vingt-huit mille trois cent soixante et un euros et soixante-seize centimes hors taxe)

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2022-009 du 1^{er} février 2022 attribuant les travaux du lot n°2 (Gros œuvre et démolitions) à l'entreprise Thézé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le montant des devis de l'entreprise Thézé, soit 28 361.76 € HT (vingt-huit mille trois cent soixante et un euros et soixante-seize centimes hors taxe)

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

VOIX POUR : 21

VOIX CONTRE : 4 (M. BARBÉ, Mme COLAS, Mme DELCOURT, Mme REUX)

ABSTENTION (S) : 0

► **Pas de débat :**

COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION N°2022-105 : MARCHÉ DE TRAVAUX « CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESPACE JEUNES » AVENANTS N°1 ET N°2 – LOT N°2

Rapporteur : Mme Sophie BÉZIER, Maire

Afin d'installer des variateurs pour piloter les éclairages et avoir 2 zones distinctes dans le bâtiment principal, une modification des appareillages est proposée par l'entreprise Module Création (voir avenant 1 en annexe ; montant de 1 225.20 € HT, mille deux cent vingt-cinq euros et vingt centimes)

Au vu des délais d'approvisionnement trop longs, l'entreprise Module Création propose la modification du type de bardage. Enfin, pour clore l'atelier de l'Espace jeunes, il est également proposé un renforcement du plancher existant (voir avenant 2 en annexe ; montant de 2 415.57 € HT, deux mille quatre cent quinze euros et cinquante-sept centimes hors taxe).

Il est proposé de valider les avenants de l'entreprise Module Création d'un montant total de 3 640.77 € HT (trois mille six cent quarante euros et soixante-dix-sept centimes hors taxe).

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2022-038 du 10 mai 2022 attribuant les travaux du lot n°2 (Bâtiments modulaires) à l'entreprise Module Création ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le montant des avenants de l'entreprise Module Création, soit 3 640.77 € HT (trois mille six cent quarante euros et soixante-dix-sept centimes hors taxe).

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

VOIX POUR : 21

VOIX CONTRE : 4 (M. BARBÉ, Mme COLAS, Mme DELCOURT, Mme REUX)

ABSTENTION (S) : 0

► **Pas de débat :**

Séance levée à 19H37

Le Maire,

Sophie BÉZIER



Fait à Pleurtuit, le 15 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Delphine SCHAPMAN